

# CRÉPOL

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2018 :

### Etat des restes à réaliser:

Mme le Maire présente l'état des restes à réaliser :

En dépense : La réfection des toilettes publiques et les travaux du toit de la Chapelle St Roch, n'ayant pas été terminés en 2017, il y a lieu de reporter la somme de 37873.00 euros correspondant à ces travaux et 900.00 euros concernant des frais d'études.

En recettes : Le solde des subventions de l'Etat et du Département prévues en 2017, pour un montant total de 12869.00 euros est à reporter pour 2018. Le CM, à l'unanimité des membres présents, approuve l'état des restes à réaliser M14 de l'année 2017 présenté, pour un montant total de 38773.00 euros en dépenses et 12869.00 euros en recettes.

### Vote du compte administratif 2017:

Mme le Maire présente le détail du compte administratif 2017.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	14 341,10 €		0,00	126 965,01 €	14 341,10 €	126 965,01 €
Opérations 2017	95 863,49 €	124 739,04 €	288 826,70 €	329 437,41 €	384 690,19 €	454 176,45 €
Totaux	110 204,59 €	124 739,04 €	288 826,70 €	456 402,42 €	399 031,29 €	581 141,46 €
Résultats de clôture	14 534,45 €	0,00	0,00	167 575,72 €	0,00	153041,27
Restes à réaliser	38 773,00 €	12 869,00€			38 773,00 €	12 869,00 €
Totaux cumulés	148 977,59 €	137 608,04 €	288 826,70 €	456 402,42 €	437 804,29 €	594 010,46 €
Résultats définitifs	11 369,55 €	0,00	0,00	167 575,72 €	0,00 €	156 206,17 €

Le CM, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif 2017 de la commune.

### Vote du compte de gestion 2017:

Mme le Maire présente le compte de gestion au conseil municipal.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, déclare que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### Affectation des résultats 2017:

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2016	Virement A la SF	Résultat Exercice 2017	Restes à Réaliser 2017	Solde des Restes à Réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Invest.	- 14 341,10 €		28 875,55 €	Dépenses 38 773,00 € Recettes 12 869,00 €	- 25 904 €	- 11 369,55 €
Fonct.	176 306,11 €	49 341,10 €	40 610,71 €			167 575,72 €

Le CM, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	167 575,72 €
--------------------------------------	--------------

Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c1068)	11 369,55 € <b>156 206,17 €</b> <b>11 369,55 €</b>
<b>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)</b> <b>Total affecté au compte 1068 :</b> Pour mémoire	14 534,45 €
Résultat d'investissement reporté au BP 2017, ligne R001	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	0,00 €

### **Vente d'une parcelle communale:**

Mme le Maire donne lecture du courrier de l'entreprise SFTP qui souhaite acquérir une partie de la parcelle communale ZL 93 pour pouvoir accéder à la parcelle ZL 126 en zone artisanale. L'entreprise SFTP s'engage à acheter cette portion de parcelle dont la surface sera confirmée par le géomètre, et s'engage à prendre à sa charge les frais de géomètre et de notaire. Mme le Maire précise que les réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité passent sur cette parcelle et qu'il faut notifier les servitudes de passages de ces conduites dans l'acte de vente et également le droit de passage de la commune. Adopté.

### **Divers:**

- Les travaux ont bien avancés et les toilettes publiques devraient être terminées pour la fête du village comme prévu. Reste à faire carrelage, faïence et plomberie.
- Les membres de la Bibliothèque communale de Crépol souhaitent présenter le bilan 2017 en Conseil Municipal. Sera prévu au CM de mai 2018.
- Courrier de 2 associations pour demander une subvention auprès de la commune, « SOS Agriculteurs en difficulté » et « les Vertébrés » Accord du CM pour verser 50 euros à l'association : Agriculteurs en difficulté.
- La directrice de l'école de Crépol souhaite installer un petit poulailler dans la petite parcelle communale (ancien jardin) sur le côté de l'école. Accord du CM.
- Mme le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir au devenir de l'école, étant donné le déménagement dans la nouvelle école intercommunale prévu à la rentrée 2019.
- Il a été constaté que la place de dépôt et l'accès au bois de Bourdogne n'ont pas été remis en état par l'entreprise qui a effectué la coupe de bois dans l'hiver. Mr OLLAT de l'ONF s'est chargé de relancer l'entreprise et de vérifier les travaux.
- Mme le Maire demande de réfléchir à la commune nouvelle avec les communes de Montrigaud, St Bonnet de Valclérieux, St Laurent d'Onay et Miribel, celles-ci envisageraient que la mairie principale soit à Crépol. Le Conseil Municipal ne souhaite pas à l'heure actuelle intégrer ce projet de commune nouvelle.
- Reconduction du référent ambroisie pour 2018 : Mr Laurent Givet et Mme Martine Lagut en soutien
- Proposition d'adhérer à l'association des Maires Ruraux de la Drôme afin de procéder à la création d'un site internet pour Crépol sur <https://campagnol.fr>